

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN

15-05-2014

IA/
der Greffier

Greffe

Rés
a
Mon
be



14106747

N° d'entreprise : 0534.884.130

Dénomination

(en entier) : **MIKE DE BRIE ZEITGEIST HANDELS G.m.b.H**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4700 Eupen, Industriestrasse 38

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CESSION DE PARTS SOCIALES-MODIFICATION DE LA DENOMINATION-MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un acte reçu en date du 24/04/2014 par Maître PABLO DE DONCKER, Notaire associé, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « Pablo & Pierre De Doncker, Notaires-associés » ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue Van du Vieux Marché aux Grains 51, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0820.822.809, déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles avant enregistrement qu'une société privée à responsabilité limitée a été constituée avec les statuts suivants :

1. PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique à savoir la société de droit américain MIKE DE BRIE LIMITED, à Madison, WI 53701-2038, PO BOX 2038, inscrite à l'Etat de Wisconsin le 5 janvier 1896 sous le numéro M 081781 et ayant comme numéro de taxe Fédéral 45-3976438 cède par la présente la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la présente société, à savoir les 180.300 parts sociales sans désignation de valeur nominale, à la société privée SCHUSTER & CAMBRIA (PACIFIC) Limited, ayant son siège social à Hong Kong, Nathan RD Mongkok KLN, 1318-20, 13/F Hollywood Plaza 610 pour laquelle accepte Madame VAN DER VEKEN Christine, licenciée en droit et en notariat, née à Leuven, le 04 juin 1965, titulaire du numéro national: 65.06.04-272.45, collaboratrice du notaire DE DONCKER, élisant domicile en l'étude des notaires De Doncker, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle demeurera ci-annexée.

VOTE:

Cette décision est prise à l'unanimité

2. MODIFICATION DE LA DENOMINATION :

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier la dénomination de la société en SCHUSTER & CAMBRIA G.m.b.H et en conséquence modification de l'article 1 de statuts.

ARTICLE 1:

La société privée à responsabilité limitée porte la dénomination SCHUSTER & CAMBRIA G.m.b.H.

VOTE:

Cette décision est prise à l'unanimité

3. MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL:

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier la date de l'exercice social de la société et ce depuis le mois de juin de 2014 et en conséquence modification de l'article 23 de statuts.

ARTICLE 23:

L'exercice social s'écoule du premier juin au trente-et-un juillet de chaque année.

Au trente-et-un juillet de chaque année, les livres sont arrêtés. Le gérant dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément à la loi.

VOTE:

Cette décision est prise à l'unanimité

4. MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire Instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier la date de l'assemblée générale et en conséquence modification de l'article 18 § 1 de statuts.

ARTICLE 18 § 1:

Chaque année, le 2ème mardi du mois de décembre ou si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant, samedi excepté, à la même heure, une assemblée générale se tiendra au siège de la société ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, pour entendre le rapport du ou des gérants et, le cas échéant, du commissaire, approuver les comptes annuels et en général sur tous les points à l'ordre du jour.

(....)

VOTE:

Cette décision est prise à l'unanimité

5. POUVOIRS:

Il est proposé à l'assemblée de donner tous les pouvoirs au notaire soussigné pour la signature et le dépôt du texte coordonné au greffe du Tribunal de Eupen

Pour extrait analytique conforme

Le notaire associé

Pablo De Doncker

Déposé en même temps : une expédition de l'acte+ statuts coordonnées